

Compte rendu Conseil municipal du 5 juillet 2021

Le lundi 5 juillet 2021 à 18h, le Conseil Municipal de Celles s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Madame Joëlle Goudal, Maire, en date 28 Juin 2020.

Nombre de conseillers :

En exercice : 6

Quorum 4

Présents : 6 : Joëlle Goudal, Vincent Courteaux, Aline Delfosse,
Tom Briere, Nathalie Benoudiz, lydie Piegay

Pouvoirs :0

Votants : 6

Secrétaire de séance : Aline Delfosse

Rappel de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1 Poste de secrétariat
- 2 Protocole porteurs de projets
- 3 Faux PV
- 4 Point PLU
- 5 Point électricité porteurs de projet
- 6 Divers

Les membres du Conseil municipale vote à l'unanimité les points des Divers a aborder qui sont :

- Demande de Remy Ségala (Wild Karma), utilisation salle
- Demande de licence 4 Mas RIRI
- Compte rendu rencontre association HABFAB pour projet maison personnes âgées
- Suppression affichage cour

1 - Poste secrétariat

Aline D. informe le conseil municipale qu'un rendez vous à eu lieu avec Alexandra pour lui proposer un poste de secrétaire de mairie en CDD à temps partiel pour une durée de 6 mois dans lequel elle sera également chargée de la comptabilité. Elle doit nous donner une réponse le 15 juillet. Si sa réponse est positive, elle prendrai ces fonctions le 16 Août pour 2 demi-journées le lundi et vendredi matin de 9H à 13H.

2 - Protocole porteurs de projets

Le conseil municipal a travaillé sur le protocole d'admission des porteurs de projet qui soumettent leurs candidatures pour le village de Celles et le hangar des Vailhés.

Les points du protocole faisant l'unanimité sont :

- la commission de présélection : redéfinition des points éliminatoires qui sont : Commerce sur rue, activités touristiques, apport inférieur à 20 000€, surface professionnelle inférieure à 30% de la surface globale.
Les membres de cette commission sont les membres du CM garant de ces principes de bases, ils sont nommés au sein du CM pour chaque nouvelle session.

- Pour les porteurs sélectionnés un RDV leurs sera proposé pour les informer plus en détails des particularités juridiques des baux, de la notion de non propriété. Ce sera l'occasion de répondre à toutes leurs questions pour qu'ils puissent décider en toute connaissance de cause de la poursuite de leur candidature.
Ce rdv est obligatoire pour poursuivre et il sera effectué par Clément D.

Un long débat s'en est suivi sur 2 questions interdépendantes.

- Est-ce juste de demander l'avis du voisinage ? Pourquoi dans ce type de projet l'avis du voisinage est important, (en général dans un village on ne choisit pas ses voisins) et comment se prémunir du délit de "fassièce" ou jugements trop subjectifs et des intérêts personnels
- Comment traitons-nous les réponses, quelle part cela prend-t-il dans la décision (proportion par rapport aux autres critères financiers, techniques ...) et quelles informations transmettons nous aux voisins pour préserver les informations qui sont confiées aux cm par les porteurs de projets

Beaucoup d'études de cas ont été évoquées. Le CM décide de continuer le travail de réflexion sur ce sujet qui lui semble très important.

A été décidé de répondre aux personnes ayant répondu à l'appel d'offre pour le hangar des Vailhés qui se terminait le 30 Juin, pour les informer d'un report de la commission.

3 - Faux PV

Il a été décidé que Christine G. se renseigne des prix sur Montpellier pour faire 500 "faux PV". A comparer avec les prix que propose le SMGS.

4 - Point PLU / PLUI

Vincent C. et Joëlle G. font un compte rendu de la réunion de travail avec Mathieu P. pour faire le point du PLU et voir ce que nous souhaiterions compléter dans le PLUI.

Pour le PLU

- Pour la pataugeoir du camping des Vailhés les services de l'état doivent nous proposer une formulation légale pour spécifier le terme de pataugeoir.
- Les dernières rectifications doivent être rédigées par Mathieu et Clément de manière à ce qu'il soit validé fin d'année.

Pour le PLUI

- Demande le classement du Bois du Mas D'Engal
- Rajouter la possibilité d'une exploitation agricole sur le plateau de l'Auverne
- Que se soit la surface de plancher et non du sol qui soit pris en considération pour le calcul des 30 % d'augmentation d'un bâtiment.
- Que la classification d'une zone humide répertorié par un bureau d'étude au niveau de la baie des Vailhés soit supprimée. Il n'y a même pas de roseau !!

5 Point électricité porteurs de projet

Vincent C. nous informe qu'il a acheté des prises qui comptabilisent la consommation électrique des porteurs de projet qui utilisent le réseau de la commune avant l'installation des compteurs privés.

Il semble que les démarches et les délais soient très longs et compliqués.

Joelle G. propose que la mairie intervienne en cas de trop grande difficulté.

Une compensation leur sera demandée.

6 Divers

- Demande de Remy Ségala (Wild Karma), utilisation salle à Celles
Rémy Ségala demande l'utilisation de l'église de Celles pour une réunion privée.
Le CM accepte cette demande et fixe à 120€ la location avec en plus la cuisine et les WC.

Les véhicules doivent se garer sur le parking en haut du village.

- Demande de licence 4 Mas RIRI
Par vote - 5 pour et 1 abstention, le CM donne un avis favorable pour que le Mas RIRI reçoive la licence 4.

- Compte rendu rencontre association HABFAB pour projet maison personnes âgées

Lydie P. et Aline D. font le compte rendu de la réunion avec L'association HabFab au vu d'un accompagnement sur le projet de maison pour personnes âgées.

Leur domaine de compétence ne semble pas opportun pour la première phase du projet.

Par contre au cours de l'entretien ils ont donné d'autres projets similaires qu'il serait intéressant d'aller rencontrer pour mieux définir le projet.

Compte tenu de la complexité du projet, un programme LEADER pourrait être demandé pour financer un chargé de mission.

Pour l'heure la définition du projet n'étant pas suffisamment avancée et que d'autres dossiers sont prioritaires et urgents, le CM reporte toute décision.

- Suppression affichage cour

Est décidé d'enlever toutes les affiches sur les vitres qui donnent sur la cour pour éviter une trop grande fréquentation de cet espace par les touristes.

La séance est clôturée à 20h30.